

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3319)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE 6 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En autorisant l'achat d'espace dans la presse, cette proposition de loi favorise de fait les candidats soutenus par de grands partis ayant des moyens financiers supérieurs aux autres, ce qui entrainera un déséquilibre préjudiciable à l'égalité de traitement.